



ADHESION

La Fédération FRANCE AVC est une association nationale d'aide aux patients et aux familles de patients, qualifiée d'association de bienfaisance par décision préfectorale en date du 7 Avril 2014, dont les objectifs sont :

- **LE SOUTIEN AUX PATIENTS ET AUX FAMILLES DE PATIENTS VICTIMES D'AVC,**
- **L'INFORMATION DU PUBLIC ET DES POUVOIRS PUBLICS.**

Malgré leur fréquence et leurs conséquences, les accidents vasculaires cérébraux restent mal connus et posent d'importants problèmes médicaux, sociaux et économiques qui ont conduit à la création de l'Association France AVC (loi 1901). Afin d'être efficace et de pouvoir développer notre action bénévole, nous avons besoin d'être nombreux.

Comment devenir adhérent de France AVC ?

- 1) Remplissez le formulaire ci-dessous
- 2) Envoyez le avec votre chèque de 30 € :

- **Soit à l'antenne régionale** ou départementales France AVC dont dépend votre domicile (Cherchez dans l'onglet "antennes" de notre site Internet), Mettre le chèque à l'ordre de l'antenne (ex: "France AVC 83") et envoyer à l'adresse indiquée
- **Soit à la Fédération** , si vous n'avez pas d'antenne dans votre région (chèque, à l'ordre de "Fédération Nationale France AVC") et envoyer à :
Fédération France-AVC - 7 avenue Pierre Sémard 01000 BOURG EN BRESSE



Adhésion : 30 €

Don :

Cette cotisation (et/ou ce don) est partiellement déductible de vos impôts : exemple : pour 30,00 euros vous payez en réalité : 10.20 euros environ grâce à la réduction fiscale en vigueur (66%: articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

Mme / M.

NOM (en majuscule svp) :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

TEL :

E-MAIL :

Comment avez vous connu France-AVC ?

Vous avez été victime d'un AVC

Un de vos proches a été victime d'un AVC

Vous êtes concerné par l'AVC professionnellement

Autre